

ETOKAT AQUA PRIMER / 1 KG

Version 1.6 Date de révision: 07.11.2024 Numéro de la FDS: 102000027808 Date de dernière parution: 17.10.2024
Date de la première version publiée: 12.12.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ETOKAT AQUA PRIMER / 1 KG
LICHTGRAU CA RAL7035

Identification de l'article : 840130001002

Identifiant Unique De Formulation (UFI) :

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Fond anticorrosion à 2 composants à base de résine époxyde, aqueuse

Restrictions d'emploi recommandées : Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Walter Mäder AG - Bereich Lacke
Industriestrasse 1
CH - 8956 KILLWANGEN

Téléphone : +41564178111

Téléfax : +41564016465

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : products-safety.wmag@mader-group.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Tox Info Suisse:145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



ETOKAT AQUA PRIMER / 1 KG

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.10.2024
1.6	07.11.2024	102000027808	Date de la première version publiée: 12.12.2017

Mention d'avertissement	:	Danger
Mentions de danger	:	H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	:	Prévention: P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. Intervention: P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Decanoic acid, compds. with 1,3-benzenedimethanamine-bisphenol A-bisphenol A diglycidyl ether-diethylenetriamine glycidyl Ph ether reaction product-epichlorohydrin-formaldehyde-propylene oxide-triethylenetetramine polymer
2-Propenenitrile, reaction products with 3-amino-1,5,5-trimethylcyclohexanemethanamine
m-phenylenebis(methylamine)

Etiquetage supplémentaire

EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

ETOKAT AQUA PRIMER / 1 KG

Version 1.6 Date de révision: 07.11.2024 Numéro de la FDS: 102000027808 Date de dernière parution: 17.10.2024
Date de la première version publiée: 12.12.2017

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Fond anticorrosion à 2 composants à base de résine époxyde, aqueuse

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
bis(orthophosphate) de trizinc	7779-90-0 231-944-3 030-011-00-6 01-2119485044-40	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 2,5 - < 10
POLYAMINE DE POLYETHER H400 H410	Non attribuée NOT AVAILABLE	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 2,5 - < 10
Decanoic acid, compds. with 1,3-benzenedimethanamine-bisphenol A-bisphenol A diglycidyl ether-diethylenetriamine glycidyl Ph ether reaction product-epichlorohydrin-formaldehyde-propylene oxide-triethylenetetramine polymer	260549-92-6	Eye Dam. 1; H318	>= 1 - < 3
2-Propenenitrile, reaction products with 3-amino-1,5,5-trimethylcyclohexanemethanamine	90530-15-7 292-053-3 01-2120094715-47	Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B; H314 Skin Sens. 1; H317	>= 1 - < 3
m-phenylenebis(methylamine)	1477-55-0 216-032-5 01-2119480150-50	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Skin Corr. 1B; H314 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412 EUH071	>= 0,25 - < 1
2-butoxyéthanol	111-76-2 203-905-0 603-014-00-0 01-2119475108-36	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Estimation de la toxicité aiguë	>= 0,1 - < 1

ETOKAT AQUA PRIMER / 1 KG

Version 1.6 Date de révision: 07.11.2024 Numéro de la FDS: 102000027808 Date de dernière parution: 17.10.2024
Date de la première version publiée: 12.12.2017

		Toxicité aiguë par voie orale: 1.200 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (vapeur): 3 mg/l	
oxyde de zinc	1314-13-2 215-222-5 030-013-00-7 01-2119463881-32	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 0,1 - < 0,25

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne PAS faire vomir.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

ETOKAT AQUA PRIMER / 1 KG

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.10.2024
1.6	07.11.2024	102000027808	Date de la première version publiée: 12.12.2017

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques	:	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque de graves lésions des yeux.
	:	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque de graves lésions des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	:	Pas d'information disponible.
------------	---	-------------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Dioxyde de carbone (CO ₂)
Moyens d'extinction inappropriés	:	Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Produits de combustion dangereux	:	Aucun(e)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers	:	Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
Information supplémentaire	:	Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	:	Utiliser un équipement de protection individuelle.
---------------------------	---	--

ETOKAT AQUA PRIMER / 1 KG

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.10.2024
1.6	07.11.2024	102000027808	Date de la première version publiée: 12.12.2017

Pas de conditions à remarquer spécialement.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Non applicable

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales. Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

ETOKAT AQUA PRIMER / 1 KG

Version 1.6 Date de révision: 07.11.2024 Numéro de la FDS: 102000027808 Date de dernière parution: 17.10.2024
Date de la première version publiée: 12.12.2017

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Défense de fumer. Conserver dans un endroit bien ventilé. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : A protéger du gel.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
barium sulphate	7727-43-7	VME (poussières alvéolaires)	3 mg/m ³	CH SUVA
dioxyde de titane	13463-67-7	VME (poussières alvéolaires)	3 mg/m ³ (Dioxyde de titane)	CH SUVA
Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.				
Talc	14807-96-6	VME (poussières alvéolaires)	3 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire: Occupational Safety and Health Administration, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.				
carbonate de calcium	471-34-1	VME (poussières alvéolaires)	3 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health				
m-phenylene-bis(méthylamine)	1477-55-0	VME	0,1 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Sensibilisateurs; Les substances marquées d'un S provoquent particulièrement souvent des réactions. d'hypersensibilité (maladies allergiques).				
2-butoxyéthanol	111-76-2	VME	10 ppm 49 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les				

ETOKAT AQUA PRIMER / 1 KG

Version 1.6 Date de révision: 07.11.2024 Numéro de la FDS: 102000027808 Date de dernière parution: 17.10.2024
Date de la première version publiée: 12.12.2017

		voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Direction de la santé et de la sécurité (Laboratoire de médecine du travail et de l'hygiène), Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.		
		VLE	20 ppm 98 mg/m ³	CH SUVA
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Direction de la santé et de la sécurité (Laboratoire de médecine du travail et de l'hygiène), Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		TWA	20 ppm 98 mg/m ³	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	50 ppm 246 mg/m ³	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
oxyde de zinc	1314-13-2	VME (fumées alvéolaires)	3 mg/m ³	CH SUVA
	Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health, Occupational Safety and Health Administration			
		VLE (fumées alvéolaires)	3 mg/m ³	CH SUVA
	Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health, Occupational Safety and Health Administration			
2-amino-2-méthylpropanol	124-68-5	VME	2,4 ppm 8,7 mg/m ³	CH SUVA
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VLE	4,8 ppm 17,4 mg/m ³	CH SUVA
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
C.I. pigment yellow 42 FeOOH	20344-49-4	VME (poussières alvéolaires)	3 mg/m ³ (Fer)	CH SUVA
	Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health			

ETOKAT AQUA PRIMER / 1 KG

Version 1.6 Date de révision: 07.11.2024 Numéro de la FDS: 102000027808 Date de dernière parution: 17.10.2024
Date de la première version publiée: 12.12.2017

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Nom de la substance	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Heure d'échantillonnage	Base
2-butoxyéthanol	111-76-2	Acide 2-butoxyacétique: 150 mg/g créatine (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail, exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail	CH BAT

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux/du visage : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.
- Protection des mains
- Matériel : Caoutchouc nitrile
- Délai de rupture : < 10 min
- Épaisseur du gant : > 0,4 mm
- Remarques : Attention : la résistance chimique d'un gant peut être moindre que les temps de passage en raison de nombreuses conditions (abrasion, température, etc.). Veuillez effectuer votre propre évaluation des risques pour vos utilisations appropriées.
- Protection de la peau et du corps : Gants non adaptés – liste non exhaustive : Gants en latex.
Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : fluide
- Couleur : gris clair
- Odeur : légère, caractéristique
- Point/intervalle de fusion : Non applicable
- Point/intervalle d'ébullition : env. 100 °C (1.013 hPa)
- Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible
- Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

ETOKAT AQUA PRIMER / 1 KG

Version 1.6 Date de révision: 07.11.2024 Numéro de la FDS: 102000027808 Date de dernière parution: 17.10.2024
Date de la première version publiée: 12.12.2017

/ Limite d'inflammabilité inférieure

Point d'éclair : env. 65 °C

Température de décomposition : Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.

pH : 7 - 9

Viscosité

 Viscosité, dynamique : 8.000 - 12.000 mPa.s (23 °C)

 Viscosité, cinématique : > 20,5 mm²/s (40 °C)

Temps d'écoulement : > 150 s à 20 °C
Section transversale: 6 mm
Méthode: ISO 2431

> 30 s à 20 °C
Section transversale: 3 mm
Méthode: ISO 2431

Solubilité(s)

 Hydrosolubilité : complètement miscible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Pression de vapeur : < 1.000 hPa (50 °C)

Densité : env. 1,51 g/cm³ (20 °C)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Auto-inflammation : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Séparation par solvants : < 3 % (v) (20 °C)

ETOKAT AQUA PRIMER / 1 KG

Version 1.6 Date de révision: 07.11.2024 Numéro de la FDS: 102000027808 Date de dernière parution: 17.10.2024
Date de la première version publiée: 12.12.2017

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Incompatible avec des agents oxydants.
Incompatible avec des acides forts et des bases.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Stable dans les conditions recommandées de stockage.
On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.
N'est pas classé en raison du manque de données.

Produit:

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

2-butoxyéthanol:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 1.200 mg/kg
Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au

ETOKAT AQUA PRIMER / 1 KG

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.10.2024
1.6	07.11.2024	102000027808	Date de la première version publiée: 12.12.2017

Règlement (CE) No. 1272/2008

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 3 mg/l
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au
Règlement (CE) No. 1272/2008

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.
Provoque une irritation cutanée.

Produit:

Remarques : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

Composants:

2-Propenenitrile, reaction products with 3-amino-1,5,5-trimethylcyclohexanemethanamine:

Remarques : Irritation/corrosion aiguë de la peau

m-phenylenebis(methylamine):

Remarques : Irritation/corrosion aiguë de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.
Provoque de graves lésions des yeux.

Produit:

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Composants:

2-Propenenitrile, reaction products with 3-amino-1,5,5-trimethylcyclohexanemethanamine:

Remarques : Risque de lésions oculaires graves.

m-phenylenebis(methylamine):

Remarques : Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

ETOKAT AQUA PRIMER / 1 KG

Version 1.6 Date de révision: 07.11.2024 Numéro de la FDS: 102000027808 Date de dernière parution: 17.10.2024
Date de la première version publiée: 12.12.2017

Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Produit:

Remarques : A un effet sensibilisant.

Composants:

2-Propenenitrile, reaction products with 3-amino-1,5,5-trimethylcyclohexanemethanamine:

Remarques : Peut provoquer la sensibilisation des sujets prédisposés par contact avec la peau.

m-phenylenebis(methylamine):

Remarques : Peut provoquer la sensibilisation des sujets prédisposés par contact avec la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.
N'est pas classé en raison du manque de données.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.
N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.
N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.
N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.
N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.
N'est pas classé en raison du manque de données.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

ETOKAT AQUA PRIMER / 1 KG

Version 1.6 Date de révision: 07.11.2024 Numéro de la FDS: 102000027808 Date de dernière parution: 17.10.2024
Date de la première version publiée: 12.12.2017

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

ETOKAT AQUA PRIMER / 1 KG

Version 1.6 Date de révision: 07.11.2024 Numéro de la FDS: 102000027808 Date de dernière parution: 17.10.2024
Date de la première version publiée: 12.12.2017

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
- Emballages contaminés : Vider les restes.
Eliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.
- Vider les restes.
Eliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.
- Code des déchets : 20 01 27, peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses
-

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

- ADN : UN 3082
ADR : UN 3082
IMDG : UN 3082
IATA : UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(trizinc bis(orthophosphate), POLYAMINE DE POLYETHER H400 H410)
- ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(trizinc bis(orthophosphate), POLYAMINE DE POLYETHER H400 H410)
- IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(trizinc bis(orthophosphate), POLYAMINE DE POLYETHER H400 H410)
-

ETOKAT AQUA PRIMER / 1 KG

Version 1.6 Date de révision: 07.11.2024 Numéro de la FDS: 102000027808 Date de dernière parution: 17.10.2024
Date de la première version publiée: 12.12.2017

IATA : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(trizinc bis(orthophosphate), POLYAMINE DE POLYETHER H400 H410)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADN	: 9	
ADR	: 9	
IMDG	: 9	
IATA	: 9	

14.4 Groupe d'emballage

ADN
Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9

ADR
Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9
Code de restriction en tunnels : (-)

IMDG
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F

IATA (Cargo)
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964
Instruction d'emballage (LQ) : Y964
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous

IATA (Passager)
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964
Instruction d'emballage (LQ) : Y964
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN
Dangereux pour l'environnement : oui

ETOKAT AQUA PRIMER / 1 KG

Version 1.6 Date de révision: 07.11.2024 Numéro de la FDS: 102000027808 Date de dernière parution: 17.10.2024
Date de la première version publiée: 12.12.2017

ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement : oui

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, SR 814.81)

: Les conditions de limitation pour les annexes suivantes doivent être prises en compte:
Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses

bis(orthophosphate) de trizinc: Annexe 2.6 Engrais
POLYAMINE DE POLYETHER H400 H410: Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses
Decanoic acid, compds. with 1,3-benzenedimethanamine-bisphenol A-bisphenol A diglycidyl ether-diethylenetriamine glycidyl Ph ether reaction product-epichlorohydrin-formaldehyde-propylene oxide-triethylenetetramine polymer: Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses, Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses
2-Propenenitrile, reaction products with 3-amino-1,5,5-trimethylcyclohexanemethanamine: Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses, Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses
m-phenylenebis(methylamine): Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses, Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses, Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses
2-butoxyéthanol: Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses, Annexe 1.11 Substances liquides dan-

ETOKAT AQUA PRIMER / 1 KG

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.10.2024
1.6	07.11.2024	102000027808	Date de la première version publiée: 12.12.2017

gereuses, Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses

oxyde de zinc: Annexe 2.6 Engrais

2-amino-2-méthylpropanol: Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses, Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses, Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses

1-Propanol, 2-méthyl-2-(méthylamino)-: Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses, Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses, Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses

ammoniac: Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses, Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses, Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses

polyether: Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses

di-isopropanolamine: Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses, Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses, Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses

Distillats naphéniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée: Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses, Annexe 1.10 Substances cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction, Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses

Distillats naphéniques légers (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée: Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses, Annexe 1.10 Substances cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction, Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses

2-méthylpentane-2,4-diol: Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses, Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses, Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses

2-octyl-2H-isothiazol-3-one: Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses, Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1): Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses, Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses, Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses

N,N-diméthyléthanolamine: Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses, Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses, Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses

2-méthylisothiazol-3(2H)-one: Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses, Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses, Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses

ETOKAT AQUA PRIMER / 1 KG

Version 1.6 Date de révision: 07.11.2024 Numéro de la FDS: 102000027808 Date de dernière parution: 17.10.2024
Date de la première version publiée: 12.12.2017

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).
Ordonnance PIC, OPICChim (814.82) : Non applicable
Classe de risque d'incendie : Exempt

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)
Classe de pollution de l'eau : Classe A
Remarques: auto classification

Composés organiques volatils : La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)
Contenu en composés organiques volatils (COV): <= 3 %
pas de taxes des COV

Autres réglementations:

Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) : Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H312 : Nocif par contact cutané.
H314 : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H331 : Toxique par inhalation.
H332 : Nocif par inhalation.
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

ETOKAT AQUA PRIMER / 1 KG

Version 1.6 Date de révision: 07.11.2024 Numéro de la FDS: 102000027808 Date de dernière parution: 17.10.2024
Date de la première version publiée: 12.12.2017

EUH071 : néfastes à long terme.
: Corrosif pour les voies respiratoires.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë
Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam. : Lésions oculaires graves
Eye Irrit. : Irritation oculaire
Skin Corr. : Corrosion cutanée
Skin Irrit. : Irritation cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée
2000/39/EC : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
CH BAT : Switzerland. Liste des VBT
CH SUVA : Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
2000/39/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures
2000/39/EC / STEL : Limite d'exposition à court terme
CH SUVA / VME : Valeur moyenne d'exposition
CH SUVA / VLE : Valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à

ETOKAT AQUA PRIMER / 1 KG

Version 1.6 Date de révision: 07.11.2024 Numéro de la FDS: 102000027808 Date de dernière parution: 17.10.2024
Date de la première version publiée: 12.12.2017

Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Skin Irrit. 2	H315
Eye Dam. 1	H318
Skin Sens. 1	H317
Aquatic Chronic 2	H411

Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR